



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 22 avril 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Budgets primitifs 2026 - autorisations de Programme 2026 - budget principal, budget collecte des déchets, budget Transports

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 14 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BATESTI Gilles, BATTINI Nicolas, BIAGGINI Jean-Jacques, BERETTI Hélène, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, de GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, NATALI Josée, ORSINI Pierre, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAZIAN Laurent, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, POGGI Marie-Claire, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, SIMONI Pierre-Baptiste, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGIO Louis
FILIPPI Françoise à PAPAZIAN Laurent
OLIVESI GUIDI Josepha à MONDOLONI Jean-Martin

ABSENTS :

BERTOLUCCI Marie-Christine, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Budgets primitifs 2026 - autorisations de Programme 2026 - budget principal, budget collecte des déchets, budget Transports

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n°97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des Autorisations de Programme /Crédits de paiements ;

Vu l'Ordonnance du 26 aout 2005 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-2, L2311-3 et L2311-9 ;

Vu l'instruction codificatrice M57 et M43 ;

Considérant l'effort d'équipement sur la période 2021-2026 ;

Considérant que les dépenses d'équipement inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement revêtent un caractère pluriannuel et peuvent faire l'objet d'une Autorisation de Programme afin de ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget des différents exercices concernés ;

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage de ces dossiers ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du vice-président délégué et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. MORGANTI, BATTINI. Mme POGGI
Abstention : M. MONDOLONI

-De gérer les crédits en Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ;

-Pour le Budget Principal 2026, de procéder à la révision des AP/CP suivantes du Budget Principal

OBJET : Budgets primitifs 2026 - autorisations de Programme 2026 - budget principal, budget collecte des déchets, budget Transports

N° OPE	Libellé OP	TOTAL AP	MANDATE EXERCICE ANTERIEUR	MANDATE EXERCICE 2025	CP 2026	CP A VENTILER
3017	Extension des vestiaires - stade de Miomu	915 000,00	798 119,08	0,00	116 880,92	0,00
3020	Planification énergétique territoriale	400 000,00	15 660,00	246 633,00	60 000,00	77 707,00
3022	Création d'un refuge et d'une fourrière animale - Fornacina	2 900 000,00	2 654 771,88	70 927,10	105 000,00	69 301,02
3023	Voies douces	13 200 000,00	324 532,77	205 564,83	3 000 000,00	9 669 902,40
3025	Tiers lieu dédié à l'innovation AVVIÀ - Toga	3 430 060,00	2 894 480,96	84 803,89	50 000,00	400 775,15
3026	Requalification du terre-plein du port de commerce et création d'un parking relais - Toga	1 100 000,00		0,00	50 000,00	1 050 000,00
3027	Aménagement des Friches Mattei - Toga	3 850 000,00	104 601,50	38 988,00	250 000,00	3 456 410,50
3028	Démantèlement STEP	2 000 000,00	72 754,00	127 183,56	100 000,00	1 700 062,44
3029	Modernisation du stade Armand Cesari	19 188 000,00	5 051 225,98	12 048 198,78	2 088 575,24	0,00
3030	Rénovation Complexe A Rinella	4 400 000,00	452 203,98	1 666 520,58	2 000 000,00	281 275,44
3031	NPNRU	4 859 741,78		0,00	1 701 718,00	3 158 023,78
3032	Centre Technique	8 860 000,00	749 587,37	3 179 956,40	4 930 456,23	0,00
3033	Fonds de concours aux communes membres	3 300 000,00	1 290 000,00	483 000,00	483 000,00	1 044 000,00
3034	Requalification de l'espace urbain	2 640 000,00		154 710,00	150 000,00	2 335 290,00
3035	Création salle de sports à dominante sports de combat	1 650 000,00		0,00	50 000,00	1 600 000,00
3036	Réflexions et Programmation Site Office de Tourisme Intercommunal	700 000,00		0,00	50 000,00	650 000,00
		73 392 801,78	14 407 937,52	18 306 486,14	15 185 630,39	25 492 747,73

OBJET : Budgets primitifs 2026 - autorisations de Programme 2026 - budget principal, budget collecte des déchets, budget Transports

-Pour le Budget Collecte des déchets 2026, de procéder à la révision de l'AP/CP suivante du Budget Collecte des déchets :

Numéro de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Montant réalisé 2023	Montant réalisé 2024	Montant réalisé 2025	CP 2026	2027
3021	Déploiement des conteneurs semi enterrés	1 400 000,00 €	396 860,02 €	143 999,17 €	45 650,29 €	200 000,00 €	613 490,52 €

-Pour le Budget Transports 2026, de procéder à la révision de l'AP/CP suivante du Budget Transports :

N° AP	Libellé	Montant AP	Montant réalisé 2024	Montant réalisé 2025	CP 2026	2027	2028	2029
3001 BT	Travaux TCSP	4 400 000,00 €	94 824,00	77 112,00	100 000,00	1 100 000,00	1 600 000,00	1 428 064,00

DIT

-Que les dépenses seront financées par le FCTVA, des financements extérieurs et par l'autofinancement ;

-Que les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de ces opérations sont prévus au budget primitif 2026 des différents budgets ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO